

Déclaration de principe du Panther Groupe concernant les normes de travail fondamentales du FSC et la loi sur le devoir de vigilance de la chaîne d'approvisionnement

Référence: FSC-STD-40-004 V3-1, paragraphe 1.5 / Annexe D; loi allemande sur les obligations de vigilance de la chaîne d'approvisionnement conformément aux dispositions de l'article 2 alinéa 2 et 3.

Champ d'application:

Panther Packaging GmbH & Co. KG
Altonaer Wellpappenfabrik GmbH & Co. KG
Südwestkarton GmbH & Co. KG
Wepoba Wellpappenfabrik GmbH & Co. KG
RRK Wellpappenfabrik GmbH & Co. KG
WS Coswiger Wellpappen-und Papierverarbeitung GmbH
Print Pack GmbH
Panther Display GmbH & Co. KG
Panther Print GmbH

- Pour les prestataires de services, dans le cas où ils opèrent sur place sur les sites désignés ci-dessus.
- Sous-traitants non certifiés FSC (selon FSC-STD-40-004 V3-1 section 13) qui n'effectuent pas d'opérations sur place sur les sites désignés dans le cadre du champ d'application du certificat (optionnel):
Partenaires d'externalisation des sites du **Panther Groupe** conformément à MMH 26-002.

Panther Packaging GmbH & Co. KG adhère aux normes fondamentales du travail du FSC et à la loi sur le devoir de vigilance de la chaîne d'approvisionnement et déclare:

Nous n'avons pas recours au travail des enfants.

- Aucun travailleur de moins de 15 ans n'est employé. Aucune personne de moins de 18 ans n'est employée à des travaux dangereux ou difficiles; sauf s'il s'agit d'une formation dans le cadre des lois et réglementations nationales approuvées
- Le cas échéant: Les personnes âgées de 13 à 15 ans ne sont autorisées qu'à effectuer des travaux faciles et l'emploi ne compromet pas la scolarité et ne nuit pas à la santé ou au développement des enfants. Notamment, là où les enfants sont soumis à la scolarité obligatoire, ils ne travaillent qu'en dehors des heures scolaires, pendant les heures normales de travail de jour.
- Le titulaire du certificat interdit les pires formes de travail des enfants.

Nous excluons toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Cela exclut, à titre d'exemple, les formes suivantes:

- la violence physique et sexuelle
- la servitude pour dettes
- la retenue de salaire, paiement des frais d'emploi et/ou paiement d'un dépôt pour commencer à travailler
- la restriction de mobilité ou de mouvement du travailleur
- la confiscation du passeport et/ou des documents d'identité

- la menace de dénonciation auprès des autorités
- Les relations de travail sont non obligatoires et basées sur le consentement mutuel, sans menace de sanction.

Nous veillons à ce que les pratiques professionnelles et en matière d'emploi soient non discriminatoires.

Nous respectons la liberté d'association et le droit effectif de négociation collective.

- Les travailleurs peuvent créer des organisations de travailleurs de leur choix ou s'y affilier.
- Le titulaire du certificat (ainsi que les sites affiliés en Allemagne, le cas échéant) respecte l'entière liberté des organisations de travailleurs d'établir leurs statuts et leurs règles.
- Les négociations avec les organisations de travailleurs légalement constituées et/ou les représentants dûment élus sont menées de bonne foi et nous faisons tout notre possible pour conclure une convention collective, le cas échéant.
- Les conventions collectives sont mises en œuvre là où elles existent.

Nous empêchons la destruction des ressources naturelles par la pollution de l'environnement ainsi que la violation illégale des droits fonciers.

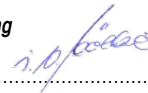
Nous empêchons la violation

- de l'interdiction de mandater ou d'utiliser des forces de sécurité privées/publiques qui, en raison d'un manque d'instruction ou de contrôle, peuvent causer des nuisances.
- de l'interdiction d'un acte ou d'une abstention d'agir, qui est directement susceptible de porter atteinte de manière particulièrement grave à une situation juridique protégée et dont l'illégalité est manifeste à l'issue d'une appréciation raisonnable de toutes les circonstances entrant en ligne de compte.
- d'une interdiction résultant de la Convention de Minamata.
- de l'interdiction de la production et de l'utilisation de substances relevant du champ d'application de la Convention de Stockholm (POP) ainsi que de la gestion non écologique des déchets contenant des polluants organiques persistants (POP).
- de l'interdiction d'importer et d'exporter des déchets dangereux au sens de la Convention de Bâle.

Signatures:

Date / Nom en caractères d'imprimerie / Fonction

31/01/2023 Steffi Völkner / Délégué FSC de **Panther Packaging**



31.01.2023 Axel Hilmer / Direction de **Panther Packaging**



Annoncé le: 31.01.2023
Mai 2025

Annonce sur le site Internet du **Panther Groupe** (www.panther-packaging.com)
Manuel de management du **Panther Groupe**

Note: Les organisations doivent s'assurer que cette déclaration de principe est communiquée aux parties concernées, par exemple sur le site Internet, etc.